cda
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE DE L'ILE D'YEU

COMITE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

DE L'ILE D'YEU

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2026

COMPTES ARRETES AU 31-12-2025

COMPTE DE RESULTAT

BILAN

ANNEXE DES COMPTES

Comité de Développement de l'Agriculture de l'Ile d'Yeu

Compte de résultat au 31-12-2025

CHARGES	2025	2024
Variations des stocks de carnets de voyage		430,00 €
Fournitures et Petits équipements	66,44 €	924,46 €
Prestations de service	551,40 €	0,00 €
Prestations défrichage		0,00 €
Prestations aménagements et travaux s/terrains agricoles	4 031,10 €	38 240,00 €
Frais d'Etudes et d'accompagnement		14 403,69 €
Assurance	382,80 €	322,29 €
Frais de formation et documentation		2 513,00 €
Frais de communication, relations publiques, etc.	13,00 €	39,84 €
Frais de déplacements, missions, réceptions	594,76 €	1 342,84 €
Frais de télécommunication	239,88 €	249,88 €
Total des charges externes	**5 879,38 €**	**58 466,00 €**
Charges de personnel	36 742,29 €	45 169,23 €
Total des charges d'exploitation	**42 621,67 €**	**103 635,23 €**
Charges diverses de gestion courante	477,55 €	91,20 €
Charges financières	0,00 €	1,20 €
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs et opérations de gestion	520,00 €	5 000,00 €
Total des charges de l'exercice	**43 619,22 €**	**108 727,63 €**
Excédent de l'exercice	**9 411,77 €**	**0,00 €**
Total Général	**53 030,99 €**	**108 727,63 €**

PRODUITS	2025	2024
Cotisations et dons	**885,00 €**	**5 490,00 €**
Ventes carnets de voyage		325,00 €
(Variation des stocks de carnets de voyage)		
Subvention Mairie de l'Ile d'Yeu (convention triennale)	45 000,00 €	45 000,00 €
Subvention PdI/Draaf N° 50		18 066,00 €
Subvention PE-PAT2-DRAAF-2025-N°15	6 080,88 €	
Subvention Département de Vendée		1 849,60 €
Subvention Engie		
Subvention Fondation du Patrimoine		2 826,72 €
Total des subventions	**51 080,88 €**	**67 742,32 €**
Produits financiers	718,68 €	610,25 €
Produits divers de gestion courante	323,00 €	2 209,18 €
Produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	23,43 €	15,00 €
Perte de l'exercice	**0,00 €**	**32 335,88 €**
Total général	**53 030,99 €**	**108 727,63 €**

Comité de Développement de l'Agriculture de l'Ile d'Yeu

Bilan au 31-12-2025

ACTIF	2025	2024
Stock Carnets de voyage	**2 370,00 €**	**3 130,00 €**
Créances diverses	0,00 €	0,00 €
Subventions à recevoir	0,00 €	
Cotisations à recevoir	0,00 €	
Total des créances	**0,00 €**	**0,00 €**
Banque Crédit Agricole Atlantique Vendée	1 430,23 €	3 091,76 €
Livret A	51 176,55 €	20 610,25 €
Caisse	53,80 €	313,91 €
Total des disponibilités	**52 660,58 €**	**24 015,92 €**
Total général	**55 030,58 €**	**27 145,92 €**

PASSIF	2025	2024
Report à nouveau	**15 126,49 €**	**47 462,37 €**
Résultat de l'exercice	**9 411,77 €**	**-32 335,88 €**
Dettes fournisseurs	**0,00 €**	**23,43 €**
Rémunérations dues	0,00 €	0,00 €
Dettes sociales	3 667,68 €	3 419,00 €
Dettes diverses	5 377,00 €	5 377,00 €
Provision pour congés à payer	3 190,00 €	3 200,00 €
Charges à payer et produits à recevoir	18 257,64 €	0,00 €
Total autres dettes	**30 492,32 €**	**11 996,00 €**
Total général	**55 030,58 €**	**27 145,92 €**

Comité de Développement de l'Agriculture de l'Ile d'Yeu

Comptes arrêtés au 31-12-2025

ANNEXE DES COMPTES

Les comptes du CDA ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, notamment le règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'autorité des normes comptables, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Cet exercice est le cinquième exercice de 12 mois de l'association.

1. Faits significatifs de l'exercice

1.1. Faits nouveaux liés à l'exercice 2025

La convention qui lie la commune de l'Ile d'Yeu et le CDA pour la période 2024-2026 est toujours en cours. Elle a donné lieu au cours de cet exercice 2025 à une subvention de 45 000€. 2026 sera la dernière année de cette convention, qui sera réévaluée à la fin de l'exercice (bilan, modalités de renouvellement à discuter).

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de l'Ile d'Yeu a été renouvelé fin 2025. En effet, la labellisation pour 5 ans obtenue en 2021 était prévue de s'arrêter début 2026. Or, un appel à candidature (AAC) pour le renouvellement des PAT existants a été organisé par la DRAAF Pays-de-la-Loire en 2025. Cet AAC intégrait de nouveaux critères d'éligibilité, notamment la capacité des structures porteuses à justifier 1 ETP pendant 5 ans. Le CDA a évalué positivement la possibilité de répondre à cet appel à candidature, suite à la délibération de la commune en décembre 2025 garantissant son engagement dans l'animation du PAT pendant 5 ans. Le CDA a obtenu un renouvellement de sa labellisation, avec la signature d'une nouvelle convention : PE-PAT2-DRAAF-2025-N°15. Celle-ci couvre la période du 22/09/2025 au 31/12/2028. Elle octroie un financement de 81 078,42€ sur cette période, contre justification d'une dépense de 115 826,31€, pour des actions inscrites dans le nouveau plan de financement du PAT de l'Ile d'Yeu.

Parmi les dépenses éligibles figurent des dépenses de fonctionnement, notamment du temps de travail. Cela va amener le recrutement par le CDA d'un chargé d'études et d'animation territoriale en 2026, de février à juillet. Dans le cadre d'une convention de prestation de services avec l'association de l'Amirale de Joinville, celle-ci paiera au CDA l'équivalent de 0,5 ETP du poste. En effet, celui-ci répond à une mission conjointe des deux associations. Pour le CDA, la mission consiste en l'appui à l'animation du PAT.

Une convention de partenariat avec le Réseau Agricole des Îles Atlantiques (RAIA) a été signée à l'été 2025. Elle comprend la rémunération par le RAIA de 5000€ au CDA contre une prestation de retour d'expérience du projet *Au f'île de l'eau* dans plusieurs îles du réseau. Cette prestation sera effectuée en 2026. Le versement du RAIA aura lieu en 2026.

1.2. Faits en cours et liés aux exercices précédents

Les conventions signées **en 2022 et en 2023** avec la Fondation du patrimoine, le club des mécènes et la Fondation Engie, sont toujours en cours. Elles s'inscrivent dans le cadre du programme d'action validé avec la Fondation du Patrimoine le 9 décembre 2022, d'une durée maximale de 5 ans, soit jusqu'en décembre 2027 au plus tard, et pour des dépenses définies à 281 903,10 €.

Au 31/12/2025, 65 990,49€ de dépenses ont été réalisées pour ce projet. Répartition des subventions reçues et à recevoir dans le cadre de ces conventions :

- Convention avec la Fondation Engie : les 10 000€ ont été versés en 2023.
- La convention avec la Fondation du patrimoine prévoit un financement de 17,7% de la dépense totale, soit 50 000€. A ce jour, 9 769€ ont été reçus, au vu des dépenses réalisées. 40 231€ restent à mobiliser sur cette convention. Toutefois, pour toucher l'ensemble de cette subvention, il faudrait encore dépenser 215 912,61€, pour le seul projet *Au f'île de l'eau*. La durée de cette convention peut être modifiée par avenant. Toutefois, considérant les montants élevés nécessaires pour solder cette convention, à moins d'un complément important mobilisé, son solde semble aujourd'hui difficilement atteignable.
- La convention avec le club des mécènes reprend le même principe, pour un montant total de 4000€, correspondant à 1,4% de 281 903,10€. Au 31/12/2025 923,87€ sont déjà éligibles et pourront être reçus en 2026 sous condition de la réalisation de nouvelles dépenses éligibles dans le projet.

2. **Activité et compte de résultat de l'exercice.**

Le total des charges d'exploitation s'élève à 42 621,67€ contre 103 635,23€ pour l'exercice précédent. Cette différence s'explique par le non renouvellement en 2025 du marché de travaux conclu en 2024 pour *Au f'île de l'eau* (35 400€) ainsi que du solde de l'étude avec l'Université de Nantes payé en 2024 (14 403,69€).

Les 4 031,10€ de location correspondent aux travaux et aménagements de terrains agricoles. Plutôt que de recourir à une prestation de travaux, le CDA a loué une mini pelle avec mise à disposition aux agriculteurs ayant exprimé des besoins de curage. Ils ont ensuite réalisé les travaux eux-mêmes.

Le montant des cotisations et dons s'élève à 885€ contre 5 490€ pour l'exercice précédent. Cela s'explique par le don de 5 000 €du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour la réalisation du projet *Au f'île de l'eau* reçu en 2024. Le montant perçu par les cotisations des adhérents correspond réellement à 575€ (485€ en 2024), auxquels s'ajoutent 310€ de dons.

Le montant des subventions de l'exercice s'élève à 51 080,88€ contre 67 742,32€pour l'exercice précédent.

Les charges et produits de l'exercice sont conformes aux prévisions présentées à l'AG du 28 janvier 2025.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat de l'exercice 2025 est de 9411,77€.

3 – Bilan

La trésorerie disponible au 31 décembre 2025 est de 52 625,58€.

Le total des dettes est de 30 492,32€. Cela s'explique pour deux raisons :

Tout d'abord par la provision de 5377€, reçu en don en 2023 par le Crédit Agricole et destiné à des associations d'intérêt général avec rescrit fiscal. Une demande de reconnaissance d'intérêt général est en cours d'instruction par les finances publiques (dossier déposé à l'été 2025). La réponse sera connue premier semestre 2026. En cas de validation de la demande, la provision sera basculée aux fonds propres de l'association. En cas de refus, son remboursement partiel pourrait être demandé.

Ensuite, un produit constaté d'avance de 18 257,64€ apparaît. Il s'agit de l'avance obtenue par l'acompte versé à la signature de la convention PE-PAT2-DRAAF-2025-N°15. Ce montant sera dépensé en 2026 dans le cadre du PAT.

Après affectation du résultat de 2024, le compte de report à nouveau atteignait 15 126,49€. Le résultat de 2025 d'un montant de 9 411,77€ augmente les réserves de l'association, les portant ainsi à 24 538,26€.

4 – Perspectives

La convention avec la mairie de l'Ile d'Yeu assure le fonctionnement de l'association jusqu'à fin 2026, à raison d'une subvention annuelle de 45 000€.

Les conventions avec la Fondation du patrimoine et le Club des mécènes pourront financer 17,7% et 1,4% des prochaines dépenses consacrées au projet *Au f'île de l'eau*.

La convention avec le Département de Vendée apportera un solde de 758,40€ en 2026, à la condition de la réussite des plantations de haies.

La convention PE-PAT2-DRAAF-2025-N°15 pour le renouvellement du PAT ouvre des perspectives financières et d'activité, au moins jusqu'à fin 2028.

En dehors des conventions susvisées, il conviendra de poursuivre la recherche de financements extérieurs pour poursuivre les actions engagées : foncier agricole, restauration du réseau hydrographique, autres actions annexes.

A ce jour et au-delà du 31 décembre 2026, des dossiers de demandes de subventions sont à compléter pour mobiliser de nouveaux financements.

Le CDA s'est rapproché en 2024 et 2025 du Groupement d'Action Locale (GAL) Nord-Ouest Vendée, qui répartit les financements Leader de l'Union Européenne. La demande du CDA porte sur un financement de 60 000€, axé sur le projet *Au f'île de l'eau* et le PAT de manière générale. Cette demande est en cours d'étude par les services régionaux.

5 – Fait nouveau connu après la clôture de l'exercice.

Il n'y a pas de fait nouveau connu qui pourrait modifier les informations communiquées à l'assemblée générale